



Pour une politique de jeunesse émancipatrice et un service public qui l'accompagne

Contribution de l'Anacej
à la préparation du Livre vert sur la jeunesse
19/05/09

Rassemblant 400 collectivités territoriales et 9 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, permettant à des élus, des professionnels et des jeunes de débattre ensemble des questions de jeunesse, il était impossible que notre association ne s'exprime pas dans la préparation de ce livre vert. Nous vous livrons donc cette contribution inspirée d'une part par les actions de nos membres, notre expérience depuis 1991, et par les premiers travaux de la commission de préparation du livre vert.

En introduction, permettez-nous de rappeler quatre éléments fondamentaux :

L'importance d'apporter des réponses...

Une large consultation impliquant de nombreux acteurs multipliant les groupes de travail et rencontres, comme l'est la concertation engagée, ne peut se contenter de poser des questions et de livrer quelques pistes de réflexion. Le Livre vert doit être clairement un document proposant des réponses et les mettant en débat. Si c'était l'inverse, nous serions, comme d'autres, extrêmement déçus eu égard à l'attente provoquée et à l'investissement collectif.

... au-delà de la crise...

Poser la question de la jeunesse est une chose importante, inviter l'ensemble des acteurs à se réunir et à produire ensemble, une nécessité. Cependant, nous nous permettons de rappeler que cette question se posait avant la crise et se posera après. C'est donc bien un projet au long cours qu'il s'agit de construire.

... en partant des jeunes...

Les dispositifs liés aux politiques de jeunesse se sont empilés depuis trente ans, multipliant les structures et les acteurs pour obtenir un mille-feuille que même les professionnels comprennent avec difficulté. Si l'objectif est de permettre aux jeunes de devenir autonomes, alors partons d'eux et de leur expérience de vie pour imaginer, dans tous les domaines, les réponses à apporter qui entraîneront des évolutions dans les structures et dispositifs.

... et en évitant les bornes d'âge.

À l'empilement des dispositifs répond, comme par écho, celui des bornes d'âge, établies pour délimiter qui peut (ou pas) en bénéficier. Ce savoureux cocktail a pour effet de limiter l'utilisation de certaines mesures à des publics trop jeunes ou trop âgés mais vivant les situations prévues. Quand toutes les études montrent l'absence de linéarité dans le parcours des jeunes entre 15 et 30 ans, la réponse publique devrait en tenir compte et imaginer une prise en charge continue liée aux situations et non aux âges.

1/ Oui nous avons besoin d'une politique jeunesse identifiée et portée politiquement

Intellectuellement séduisante l'idée que la politique jeunesse devrait juste être une prise en compte de la jeunesse dans les politiques généralistes ne résiste pas à l'expérience. Sauf à la voir disparaître. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder ce qui se passe actuellement au niveau de l'Etat et de certaines collectivités. Car ce qui est valable au niveau du pays l'est pour les collectivités et inversement. C'est d'ailleurs compte tenu de nos expériences que nous l'affirmons. Mais cette politique identifiée comme telle doit être transversale et portée. Transversale pour se retrouver dans les politiques généralistes : emplois, formation, logement, santé, culture, loisirs, sport etc. Portée pour être imaginée comme un tout cohérent, défendue dans les assemblées et financée pour atteindre des objectifs préalablement définis tout en coordonnant les acteurs différents. Cela doit se traduire au niveau de l'Etat. L'organisation

nouvellement créée avec un Haut-commissaire nous semble rompre positivement avec une époque où progressivement le département ministériel chargé de la jeunesse s'est réduit aux loisirs des jeunes.

2/ Faire confiance et valoriser c'est lutter contre les clichés

Qu'on interroge les jeunes ou que l'on regarde de près les politiques les touchant, nous sommes frappés par l'absence de confiance que la société leur fait. Ils le ressentent et s'énervent souvent contre. Changer de logique serait de partir de l'idée que « Oui, notre société fait le pari de la jeunesse » et de le traduire en acte. Concrètement cela milite pour le droit commun, la simplification des seuils de majorité et le déclenchement de l'action publique avec un contrôle a posteriori et non a priori comme actuellement. Cela veut dire aussi qu'on évite de demander toujours plus aux jeunes, qu'on les considère comme des citoyens à part entière et qu'on passe d'une logique paternaliste en appelant à la morale (droits et devoirs) à une logique de droit commun qui en appelle au droit et à la responsabilité.

Si tous les jeunes ne deviendront pas des footballeurs professionnels, des chanteurs à succès ou des capitaines d'industrie, ils pourraient devenir des acteurs de leur vie et de la société dans son ensemble. Aussi pour combattre les clichés, donner envie et montrer que les réussites sont multiples, la valorisation est indispensable. Elle peut prendre des formes différentes : certification des compétences acquises dans le cadre d'engagement, opération médiatique locale et nationale, prise de parole dans les établissements scolaires etc.

Dans ce sens, l'opération « Stop aux clichés sur les jeunes » que nous menons avec jets d'encre et le réseau national junior association alliant une campagne d'interpellation, des débats, et un prix à destination des journalistes (qui dans leurs reportages et articles sur les jeunes leur donne la parole et montre la diversité) peut être support à une plus large mobilisation.

3/ Informer, orienter, accompagner : la clef est collective

Dans ce domaine, le foisonnement est particulièrement important et personne ne semble se repérer. Dommage pour un système d'information et d'orientation. Là aussi il s'agit de s'appuyer sur les pratiques des jeunes. Nous pensons que, dans le cadre d'un service public d'information d'orientation et d'accompagnement soit défini un chef de file chargé d'un accueil initial, universel, généraliste, de l'animation d'un réseau d'acteurs plus spécialisés et de la mise en place d'un label commun.

L'information doit se situer dans une logique d'accompagnement plus présente permettant aux jeunes de développer un lien de confiance avec leurs correspondants en mesure de leur proposer un suivi tout au long de leur parcours d'insertion économique et social. Dans la même logique, nous devons rationaliser les documents produits et favoriser les croisements des pratiques professionnelles. Physiquement, il doit être possible d'avoir des réponses dans le cadre scolaire et du territoire de vie (la ville par ex) avec des ouvertures tenant compte des emplois du temps des jeunes (l'ouverture le samedi est un minimum). Et d'allier présence physique et virtuel : site web, hotline, chat en ligne etc.

Dans ce réseau, la variété des « travailleurs de jeunesse » regroupant les professionnels des collectivités, des associations, de l'Etat doit être intégrée. Ils font en effet très souvent partie des « adultes de confiance » que les jeunes interrogent, consultent dans leur parcours de vie. Ils sont donc un appui pour permettre de faire le lien avec les professionnels plus spécialisés et en capacité de répondre aux demandes précises des jeunes. Leur formation initiale et continue doit en tenir compte.

4/ La participation et engagement : au cœur du parcours éducatif

L'expérience des Projets Educatifs Locaux devrait nous inciter à un partenariat global et territorial pour que l'ensemble des acteurs éducatifs travaillent dans la même direction (monde scolaire et extrascolaire) et de transformer notamment les établissements scolaires et les accueils de jeunes, en de véritables lieux de co-construction citoyenne dans le cadre d'un continuum éducatif où la participation tiendrait lieu de fil rouge. Cela nécessite que l'éducation nationale prenne toute sa part dans l'ouverture nécessaire aux autres acteurs et généralise une participation réelle des élèves tout au long de la scolarité sur les sujets qui les intéressent particulièrement. Dans le même sens, les financements publics ou issus des organismes sociaux devraient favoriser ce type d'actions au détriment d'autres, davantage tournées vers la consommation de loisirs.

L'objectif pourrait être de permettre à tous les jeunes de vivre (au moins) une expérience de citoyenneté. Que ce soit à l'école ou hors l'école, dans le cadre d'une association ou un syndicat, d'un journal de jeunes, d'un conseil de jeunes ou d'un service civil. Toutes ces expériences et bien d'autres ont en commun de mettre les jeunes en situation de prendre des initiatives, monter des projets, exercer des responsabilités, le plus souvent dans un cadre collectif sécurisé et où le droit à l'erreur est reconnu.

La consolidation d'un service civil prenant appui sur l'existant pour atteindre un nombre important de jeunes (10% d'une classe d'âge) permettrait de concrétiser cette ambition et d'offrir un cadre d'engagement utile aux jeunes et à la société. Au-delà de l'expérience de vie fondatrice, il pourrait être conçu comme un temps de respiration dans un parcours de formation ou d'emploi au service du collectif. Pour remplir ces objectifs et être accessible à tous, il devrait être d'au moins six mois, non-fractionné et doté d'un statut et d'une réelle indemnité. En outre une reconnaissance claire et valorisable doit être imaginée dans le parcours d'éducation-formation tout au long de la vie des jeunes concernés.

5/ La citoyenneté n'est pas un supplément d'âme : toutes les générations doivent participer au destin commun

Penser que la jeunesse c'est l'avenir est toujours risqué, surtout quand celle-ci s'allonge. C'est pourquoi nous pensons qu'avant tout, la jeunesse c'est le présent. Et nous militons et travaillons à l'association des jeunes, quels que soient leurs âges, à la décision publique. Sinon comment faire pour que les nouvelles générations se sentent appartenir à la même société que leurs aînés et éviter que la fracture générationnelle ne s'allonge davantage ? Au-delà des mots, nous devons agir sur les majorités, la démocratie représentative et la démocratie participative pour avancer.

Se lever le matin de son dix-huitième anniversaire ne confère pas le statut d'adulte. Dans notre pays, être adulte est le résultat d'un long cheminement marqué par une succession de seuils de majorité qui démarre à 13 ans, âge de la responsabilité pénale, pour se finir à 30 ans, âge à partir duquel on peut se présenter aux élections sénatoriales. Entre-temps, le jeune passera progressivement de l'âge de la majorité sexuelle (15 ans), à sociale (16 ans), à légale (18 ans) ; à 23 ans, il aura la possibilité de se présenter aux élections législatives, à 25 de percevoir le RMI/RSA etc. Si dans la pensée populaire on devient majeur à 18 ans, la réalité est bien différente. Ne serait-il pas temps d'avoir une réflexion d'ensemble pour favoriser un ou plusieurs seuils clairs, lisibles et accompagnés ?

Entre le début des années 80 et le début des années 2000, l'âge moyen du député a pris une vingtaine d'années. Rien n'a changé depuis et si les seniors sont nombreux, seuls 3 députés ont moins de 35 ans, et aucun sénateur. Ils sont deux à avoir moins de 40 ans. Cet exemple est symptomatique de l'impossibilité du renouvellement générationnel dans la démocratie représentative. Alors que les parlementaires légifèrent régulièrement sur les nouvelles technologies ou prochainement et à nouveau les retraites, est-ce logique ? Sans réforme drastique du cumul des mandats, le renouvellement naturel ne se fera pas. Pour réussir, la définition du statut de l'élu est nécessaire pour leur permettre retourner dans le monde professionnel avec moins de difficulté.

Mais cela ne concerne pas que le politique puisque l'âge moyen du responsable associatif et syndical suit le même chemin. Là aussi une action proactive doit être engagée à tous les niveaux y compris dans les espaces de représentation des « forces vives » que devraient être le Conseil Economique, Social et Environnemental et les CES régionaux.

Les nouvelles générations sont peu nombreuses dans les instances « généralistes » de démocratie participative, et ce au grand dam des élus mais force est de constater que même avec une approche proactive, la mission est presque impossible. Les horaires, les sujets, les codes culturels ne sont pas les leurs. Il ne faut pas baisser les bras mais rappeler que la présence de toutes les générations est nécessaire au débat public. L'expérience nous démontre avec force que les jeunes ont besoin d'espace générationnel pour expérimenter, échanger, et construire. Dans ce sens, les outils permanents ou temporaires de consultation et de concertation avec les jeunes développés par nos collectivités depuis maintenant trente ans ont montré leur utilité tant pour les jeunes que pour les élus et la décision publique. Il s'agit donc de poursuivre cet engagement en faisant en sorte que les occasions se multiplient et se concrétisent.

7/ Pour un service public de la jeunesse : Etat, collectivités locales et associations

Les acteurs des politiques jeunesse sont nombreux : au premier rang desquels se trouvent les collectivités qui, depuis de nombreuses années, expérimentent au-delà de leurs compétences des actions innovantes. Elles le font bien souvent avec l'aide du monde associatif et avec le soutien de l'Etat. C'est bien d'un service public dont il s'agit même s'il a rarement été défini ainsi. Le moment est peut-être venu de le faire et qu'avec une nouvelle politique co-construite, nous disions clairement notre souhait de ce nouveau service public dont l'objectif serait d'accompagner une transition universelle d'un âge à l'autre en permettant aux jeunes de devenir autonome.

Mais il ne faudrait pas que l'Etat ait une ambition pour sa jeunesse et les collectivités des compétences et les charges afférentes sans les moyens nécessaires. En d'autres termes et pour le dire clairement : les collectivités locales sont prêtes à jouer le jeu d'une répartition différente des compétences pour aller plus loin. Mais cela ne se fera pas sans transfert de moyens, sans solidarité entre les territoires et sans espace de coordination et d'évaluation. Seules elles ne pourront assumer une politique ambitieuse et nationale dont l'Etat doit être le garant pour faire en sorte que la transition vers l'âge adulte se fasse en sécurité pour tous les jeunes français.